



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a demandé de lui rendre compte au moins tous les trois mois de l'évolution de la situation humanitaire et en matière de sécurité dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords pertinents et de la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Le rapport fait le point de l'évolution de la situation concernant le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) depuis mon précédent rapport, en date du 14 juillet 2009 (S/2009/359). Il fait également le point des progrès enregistrés dans l'élaboration des critères relatifs à la mise en œuvre du mandat de la MINURCAT, définis dans mon dernier rapport.

II. Évolution récente de la situation

A. Évolution de la situation politique au Tchad

2. Au cours de la période considérée, le Gouvernement tchadien et l'opposition politique ont fait quelques progrès dans la mise en œuvre de l'Accord du 13 août 2007. Le recensement général de la population s'est achevé le 30 juin. Les données obtenues, qui sont indispensables pour établir les listes électorales et procéder au découpage des circonscriptions électorales, ont été publiées le 13 octobre. Les parties à l'Accord du 13 août en ont accepté les résultats, les considérant comme un outil utile pour la planification des élections. En outre, le Gouvernement et les partis d'opposition se sont mis d'accord sur les noms des 30 membres de la Commission électorale nationale indépendante qui ont été nommés officiellement par la voie du décret présidentiel du 13 juillet. Le 16 juillet, les membres de la Commission ont nommé par consensus M. Gami Ngarmajal, Secrétaire général du Syndicat des enseignants, Chef de la Commission de la Commission électorale nationale indépendante.



3. Le 16 juillet, l'Assemblée nationale a adopté de nouvelles lois concernant les partis politiques. La Coalition des partis politiques pour la défense de la Constitution (CPDC), mouvement d'opposition, a cependant protesté contre la suppression du projet initial d'une disposition qui avait été approuvée par les membres du Comité de suivi, tendant à interdire le passage d'un parlementaire élu d'un parti à un autre. Le désaccord a été réglé une fois que le Premier Ministre eut réaffirmé la détermination du Gouvernement à mettre en œuvre pleinement l'Accord du 13 août. Le 24 juillet, l'Assemblée nationale a finalement adopté une loi organique définissant les relations entre les partis politiques et leurs membres élus, qui comprenait la disposition interdisant le passage d'un élu d'un parti politique à un autre au cours de l'exercice d'un mandat électoral. Cette loi a été promulguée par le Président Déby le 31 août.

4. L'adoption de lois importantes et la création de la Commission électorale sont d'importantes étapes vers des élections au Tchad. Toutefois, la vie politique continue de pâtir de l'absence d'une solution globale au conflit opposant des groupes armés dans l'est du pays et de l'absence de progrès quant à des réformes de grande envergure touchant la gouvernance. La mise en œuvre du « Chapitre 4 » de l'Accord du 13 août sur la démilitarisation et la dépolitisation de l'administration et la réforme de la justice et des forces armées n'avancent que lentement. En outre, le parti au pouvoir et l'opposition ne se sont pas encore mis d'accord sur les modalités du processus d'établissement des listes électorales.

5. À la demande de la Commission électorale, l'ONU a envoyé à N'Djamena, une mission d'évaluation des besoins, qui a duré du 29 août au 8 septembre 2009. La mission a tenu des réunions avec toutes les parties prenantes, y compris la Commission électorale, le Comité de suivi, la société civile, les dirigeants de partis politiques et d'autres partenaires et met la dernière main à son rapport.

6. Le 25 juillet, le Gouvernement tchadien et le Mouvement national, coalition de trois groupes rebelles tchadiens dirigés par Ahmat Hassaballah Soubiane, ont signé un accord de paix à Tripoli. L'accord, parrainé par le Gouvernement libyen, prévoyait la fin des hostilités, le retour au Tchad du Mouvement national, l'intégration de ses combattants dans l'armée ou la fonction publique et la participation du Mouvement à la vie politique nationale. Au cours des mois d'août et de septembre, quelque 1 500 combattants liés aux groupes armés tchadiens auraient déposé leurs armes et seraient retournés au Tchad. Toutefois, la coalition Union des forces de la résistance (UFR), qui a conduit une attaque en territoire tchadien le 4 mai, reste à l'écart de tout accord de paix.

7. Le 19 août, l'ex-Président Goukouny Weddeye est rentré à N'Djamena après 20 années d'exil en Algérie. Après une rencontre avec le Président Déby, il a annoncé qu'il ne nourrissait aucune ambition politique et qu'il tiendrait des pourparlers avec toutes les parties prenantes, y compris les chefs de l'opposition et les représentants de la société civile, en vue de contribuer à la promotion d'une paix durable dans le pays.

B. Sécurité

8. Pendant la période considérée, la situation dans l'est du Tchad s'est améliorée sur le plan de la sécurité, en raison, d'une part, de la saison des pluies, qui a empêché les déplacements routiers, entravé les incursions transfrontalières et

contribué à une diminution sensible du banditisme et d'autres atteintes à la sécurité. Entre-temps, l'amélioration de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies, le Détachement intégré de sécurité (DIS) et la police et la gendarmerie nationales ont favorisé la multiplication des opérations de police dans l'est du Tchad. Au cours de cette période, 8 des 17 véhicules volés à l'ONU et aux organisations non gouvernementales ont été récupérés, principalement par le DIS. En outre, ce dernier a contribué à la dissolution de plusieurs bandes criminelles à Abéché et Goz Beida, en procédant à l'arrestation de 12 chefs et membres de bandes notoires.

9. Toutefois, pendant la période considérée, deux atteintes particulièrement graves ont été commises contre la sécurité des personnes qui participent aux opérations humanitaires. Le 3 août, deux employés de Médecins sans frontières-Holland, l'un local et l'autre international, ont été enlevés à la pointe du fusil à Adé (à 70 kilomètres au nord-est de Goz Beida, à la frontière soudanaise) et emmenés par leurs ravisseurs au Darfour, après avoir franchi la frontière. Le fonctionnaire local a réussi à s'enfuir après deux jours de captivité. L'agent humanitaire international a été libéré le 1^{er} septembre après trois semaines de médiation menée par des autorités traditionnelles et locales des deux côtés de la frontière. Le 7 septembre, un fonctionnaire de la MINURCAT est tombé dans une embuscade tendue par cinq bandits armés dans la ville de Farchana, à proximité du camp de la MINURCAT. Les bandits ont tiré des coups de feu sur le véhicule des Nations Unies, qui s'est renversé, blessant le fonctionnaire.

C. Relations entre le Tchad et le Soudan

10. Pendant la période considérée, les tensions entre le Tchad et le Soudan sont restées vives et aucun progrès n'a été fait dans la voie de la réalisation des engagements pris par les deux pays à Dakar et Doha. Le 16 juillet, on a appris que des bombes lâchées par un aéronef tchadien auraient touché les localités situées dans les environs d'Umm Dukhum, ville du Darfour occidental située à proximité de la frontière tchadienne. L'ONU n'a pas été en mesure de vérifier ces informations. En dépit de diverses déclarations publiques négatives faites par les deux parties, les ambassades des deux pays sont restées ouvertes. Les efforts faits par l'Égypte, la Libye et le Qatar pour réunir les dirigeants du Tchad et du Soudan se sont poursuivis.

D. Évolution de la situation dans le nord-est de la République centrafricaine

11. Pendant la période considérée, la situation en matière de sécurité dans la région de Vakaga, dans le nord-est de la République centrafricaine, s'est stabilisée mais est demeurée imprévisible et s'est caractérisée par des affrontements sporadiques entre groupes ethniques. À la suite d'attaques lancées en juin contre les forces armées centrafricaines (FACA), et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) à Birao, les combattants de l'UFDR se sont retirés de la ville, conformément à un accord négocié par le Gouvernement. Si certains membres de la population locale sont retournés dans la ville, la plupart hésitent à le faire définitivement. Au début d'août, des combattants kara ont lancé trois raids contre les villages de Delimbe, Sergobo et Tala (à 50 kilomètres au sud de Birao). L'UFDR

a riposté en attaquant la population kara d'Ouandja, où les stocks alimentaires de plusieurs organisations non gouvernementales ont été pillés.

12. De son côté, le Gouvernement de la République centrafricaine a fait des efforts supplémentaires en vue de rétablir son autorité dans la région et de favoriser le dialogue entre communautés. Au début d'août, la nomination et l'arrivée à Birao d'un nouveau gouverneur et de son adjoint ont eu des effets positifs. La saison des pluies et l'impraticabilité des principaux axes routiers ont contribué à stabiliser la situation. Toutefois, des causes profondes d'insécurité persistent, notamment les tensions interethniques et la faiblesse des institutions de l'État. La mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) n'a toujours pas commencé, tandis que la présence des forces armées centrafricaines dans la région reste limitée. Le 13 août, le Président François Bozizé a lancé une campagne de sensibilisation au programme de DDR dans le pays tout entier, ce qui est une nouveauté encourageante.

13. Pendant la période considérée, la force militaire de la MINURCAT a fait de nombreuses patrouilles à Birao et dans ses alentours afin de rassurer la population locale et d'aider les autorités civiles. En outre, la force a étendu son rayon d'action et son plan de présence à Sam Ouandja, dans le département de la Haute-Kotto. Le 15 septembre, l'opération « Scorpion » a été lancée à Sam Ouandja en vue d'assurer la sécurité des opérations du Programme alimentaire mondial ainsi que du personnel du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) et des ONG. Sur les 300 hommes de troupe prévus, 287 ont été déployés dans le secteur avec la mission de contribuer à la création d'un cadre plus sûr, d'effectuer des opérations ponctuelles en vue d'évacuer les civils et les agents humanitaires en danger et de protéger le personnel et le matériel de l'ONU.

E. Situation humanitaire

14. Pendant la période considérée, les organisations humanitaires ont continué de réagir à la crise dans l'est du Tchad en fournissant de l'aide à 254 000 réfugiés soudanais, dans 12 camps, à 70 000 réfugiés centrafricains, dans 11 camps et à 171 000 personnes déplacées, dans 38 sites, ainsi qu'à quelque 150 000 membres de la population d'accueil touchés par le conflit. Ses forces augmentant, les activités militaires de la MINURCAT ont contribué à améliorer le dispositif de sécurité et à mener une action plus intégrée face à la situation en matière de sécurité dans le secteur des opérations. Toutefois, la criminalité a continué d'entraver les activités humanitaires dans l'est du Tchad. Depuis le début de 2009, 192 attaques auraient été lancées contre les opérations humanitaires.

15. En raison de la saison des pluies, des retours importants de réfugiés et de personnes déplacées n'ont pas été observés au cours de la période considérée. Avant l'arrivée de la saison des pluies, quelque 20 000 personnes déplacées étaient retournées dans leurs villages – Koukou, Tiero, Marena et Loboutique dans la région de Sila. Les organisations humanitaires ont fourni de l'aide aux rapatriés et évaluent actuellement la viabilité de leur retour avant de déclencher des activités préliminaires de relèvement. Toutefois, le rapatriement volontaire et viable des réfugiés continue de pâtir de l'instabilité au Darfour, dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine. La présence de réfugiés et de personnes

déplacées des années durant fait peser un poids supplémentaire sur les maigres ressources de la population d'accueil.

16. À la mi-septembre, le Gouvernement tchadien a confirmé sa décision de déplacer le camp de réfugiés d'Ouré Cassoni d'au moins 50 kilomètres, vers l'intérieur du territoire tchadien, en raison de la situation d'anarchie qui régnait dans ce camp. Il semblerait que le trafic d'armes et le recrutement d'enfants soldats soient monnaie courante dans le camp qui est situé dans une zone d'insécurité, à 7 kilomètres seulement de la frontière soudanaise, au nord de Bahai. Le Gouvernement a confié au HCR un rôle de dirigeant dans la planification et la coordination des opérations de réinstallation en collaboration étroite avec les autorités, la MINURCAT et d'autres entités des Nations Unies.

17. Dans la région de Salamat, dans le sud du Tchad, 16 635 réfugiés provenant de la République centrafricaine continuent de vivre dans six camps des zones de Daha et d'Haraze, à la suite des affrontements qui ont opposé la Convention des patriotes pour la justice et la paix, groupe rebelle de l'ethnie rounga, et les FACA en janvier 2009. Pendant la saison des pluies, la MINURCAT a fourni un appui logistique et de sécurité aux organisations humanitaires pour leur faciliter l'accès à ces zones éloignées. Cela étant, on estime que 10 000 à 14 000 personnes déplacées – la plupart d'entre elles depuis le début de 2009 – vivent dans des conditions précaires dans la région Vakaga du nord-est de la République centrafricaine, autour de Birao.

III. Déploiement de la Force des Nations Unies

18. Au 15 septembre, l'effectif total de la MINURCAT était de 2 665 personnes, soit 51 % de l'effectif autorisé (5 225 militaires), dont 142 officiers d'état-major, 20 officiers de liaison et 2 503 soldats d'unités constituées. Depuis mon dernier rapport, les effectifs n'ont pas augmenté de façon importante étant donné que le gros des unités de combat et de soutien n'est pas encore arrivé. Cette situation était en grande partie imputable à la lenteur des opérations d'achat des fournisseurs de nouvelles unités. L'insuffisance des moyens disponibles sur le théâtre des opérations, en particulier ceux du bataillon de réserve, les équipes d'évacuation sanitaire aérienne et les unités de transmission et de génie continuent d'empêcher la Force des Nations Unies de devenir pleinement opérationnelle.

19. Pendant la période considérée, la Force a conduit une série d'opérations de grande envergure pour lutter contre la criminalité et le banditisme et garantir la sécurité des activités humanitaires. Certaines ont été hélicoptérées jusqu'à des localités reculées ou inaccessibles comme Daha, Haraze et Sam Ouandja (en République centrafricaine). Ces opérations ont permis à la Force de créer des conditions qui permettent de continuer de fournir de l'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin pendant la saison des pluies.

IV. État d'avancement de l'exécution du mandat de la Mission

A. Appui au Détachement intégré de sécurité (DIS)

20. Au 30 septembre, le Détachement intégré de sécurité (DIS) comptait 806 éléments sur les 850 hommes initialement déployés. Trente-trois militaires avaient démissionné, cinq avaient été renvoyés pour des motifs disciplinaires et six avaient été tués dans des échanges de tirs ou des accidents de voiture. Afin de conserver son effectif maximum et d'amorcer la relève du personnel du Détachement déployé dans l'est, la MINURCAT a commencé à former 150 nouvelles recrues et a demandé au Gouvernement de désigner des candidats en vue du processus de sélection par concours. Le temps de formation du nouveau personnel est passé de quatre à huit semaines de manière à donner un surcroît de professionnalisme au DIS, conformément aux recommandations formulées par la mission d'évaluation à l'issue de sa mission au Tchad en juin 2009.

21. Durant la période considérée, plus de 248 policiers des Nations Unies (dont 26 femmes) représentant 20 pays ont continué d'encadrer, de suivre et de conseiller les membres du Détachement. Ce personnel international a également aidé le DIS à assurer les tâches de police dans les camps de réfugiés de l'est du Tchad et à faire des patrouilles motorisées ou pédestres autour des villes clefs de l'est du Tchad. La MINURCAT a également aidé la Police nationale tchadienne à recruter 250 femmes afin d'améliorer l'équilibre hommes-femmes de ses effectifs. Les chefs de la police tchadienne ont reçu 1 200 candidatures pour les 250 postes à pourvoir.

22. Depuis octobre 2008, le DIS a assuré 3 611 patrouilles et 1 392 escortes de sécurité, principalement pour des acteurs humanitaires. Il a arrêté 302 individus impliqués dans divers crimes et délits, confisqué 28 armes et récupéré 27 véhicules volés à des organismes des Nations Unies ou à des ONG. Il a par ailleurs noté plusieurs cas d'infiltration d'individus armés dans des camps de réfugiés et a cherché à contenir cette menace en installant des postes de contrôle autour des camps. Durant les mois de juillet, août et septembre 2009, le Détachement a arrêté 120 délinquants, récupéré 6 véhicules volés à des organisations humanitaires et traité 207 affaires pénales, dont 63 concernaient des vols à main armée. Grâce à ces initiatives, il a pu continuer à se faire connaître et à gagner la confiance des populations.

23. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a enregistré plusieurs cas d'indiscipline de la part d'éléments du DIS, notamment des cas d'usage non autorisé d'armes à feu et d'abus d'alcool. Tous les incidents ont fait l'objet d'enquêtes approfondies, et la haute direction du DIS a pris les mesures appropriées à l'encontre de leurs auteurs.

24. En juillet, le Détachement a reçu des armes supplémentaires de la part du Gouvernement. Son personnel d'escorte chargé d'accompagner les travailleurs humanitaires a malgré tout été exposé à des risques considérables. Le 8 juillet, les cinq agents du Détachement qui escortaient des membres d'une ONG internationale ont été blessés (grièvement pour l'un d'eux) par des hommes lourdement armés lors d'un grave incident survenu entre Guéréda et le camp de réfugiés de Mile, à la suite de quoi les responsables du DIS ont réclamé de l'équipement supplémentaire, dont des gilets pare-balles et des casques.

25. À ce jour, le Fonds d'affection spéciale qui soutient les opérations du DIS a reçu 24 des 25,5 millions de dollars requis pour le budget 2008-2009. Le décaissement anticipé de deux annonces de contributions supplémentaires d'un montant total 1,5 million de dollars portera bientôt le montant total des contributions à 25,5 millions de dollars. Le montant des ressources demandées pour appuyer le Détachement et les nouveaux programmes de la MINURCAT en faveur des secteurs judiciaire et pénitentiaire dans l'est du Tchad s'établit à 21,7 millions de dollars pour 2010. À cet égard, la MINURCAT, en association avec le Gouvernement tchadien et la Commission européenne, a organisé une réunion des donateurs à Bruxelles le 2 octobre. La Commission européenne, les États-Unis, la France, le Luxembourg et la Norvège ont fait de généreuses annonces de contributions pour un montant total d'environ 14,5 millions de dollars.

B. Justice et prisons

26. Au cours de la période considérée, les experts des Nations Unies ont continué d'appuyer le fonctionnement des tribunaux dans l'est du Tchad. Avec le soutien de la MINURCAT, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du HCR, le tribunal pénal d'Abéché a achevé le 24 juillet une session foraine de six semaines, durant laquelle il a statué sur 42 affaires pénales; 107 accusés représentés par des avocats ont été jugés et condamnés à des peines allant de cinq années d'emprisonnement à la prison à perpétuité. La MINURCAT a également prêté son concours technique aux audiences foraines du tribunal de première instance tenues à Goz Beida et Farchana, notamment pour la préparation de la documentation judiciaire. En juillet et août, les bâtiments des tribunaux d'Iriba et Goz Beida ont été restaurés et équipés avec l'aide de la MINURCAT et du PNUD.

27. Durant la période considérée, le personnel de l'ONU a poursuivi son travail de renforcement des capacités et de soutien technique du secteur judiciaire dans l'est du Tchad. La MINURCAT a organisé d'autres sessions de formation permanente à l'intention des membres du Détachement dans le domaine du droit pénal, des règles et procédures pénales et des techniques d'enquête judiciaire. Elle s'est également employée à faciliter le dialogue entre les forces de sécurité et de police, notamment le DIS et le Bureau du Procureur. En juillet, le Gouvernement allemand s'est engagé à financer un projet d'aide à la formation des juges et autres fonctionnaires assurant les fonctions de juge de paix, élaboré conjointement par la MINURCAT et le PNUD. En août, le barreau du Tchad et le PNUD se sont entendus sur les paramètres d'un projet d'aide juridictionnelle. Ce projet a pour but de renforcer les capacités et la coopération technique en matière de réforme législative, d'établir une Maison des avocats à Abéché et d'ouvrir des centres d'aide juridictionnelle destinés aux populations vulnérables.

28. Au cours de la période considérée, deux projets de loi visant à professionnaliser le service pénitentiaire tchadien ont été élaborés avec l'appui technique et logistique de la MINURCAT et du PNUD. Les représentants des principaux ministères tchadiens, dont le Ministre de la justice et de l'intérieur, ont participé à un atelier-débat de validation qui a donné lieu à l'élaboration des deux projets de loi, présentés par la suite au Parlement. De plus, la MINURCAT a continué d'appuyer la formation et le perfectionnement des surveillants de prison, avec notamment des cours sur les droits de l'homme dans la gestion des prisons, les meilleures pratiques et l'amélioration des conditions de détention. Elle a par ailleurs

conçu des modules d'enseignement en vue du recrutement et de la formation du personnel pénitentiaire tchadien; les cours seront dispensés lorsque les fonds auront été décaissés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Mission.

29. Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures pénitentiaires, la MINURCAT a poursuivi son projet d'amélioration de la sécurité et des conditions de vie des femmes détenues de la prison d'Achébé, ainsi que le projet de reconstruction de la prison d'Iriba. Les conditions de détention laissent cependant encore beaucoup à désirer, en raison notamment du manque de nourriture et de fréquentes pénuries d'eau. De nombreuses évasions de détenus continuent de se produire dans l'est du Tchad, du fait en partie de la non-sécurisation des périmètres des prisons et du manque de formation du personnel.

C. Droits de l'homme

30. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a conduit de nombreuses enquêtes et visites d'inspection dans les 12 camps de réfugiés et les 13 sites hébergeant des déplacés dans l'est du Tchad. Elle a recensé 17 cas de violences sexuelles et sexistes, dont des viols et des mariages précoces forcés. Cinq des victimes de viol étaient des mineures âgées de 9 à 17 ans. En juillet, la MINURCAT a entendu de nombreux témoignages faisant état de mutilations sexuelles féminines, dont 3 se seraient produites dans le camp d'Iridimi, 10 dans le site d'hébergement de déplacés de Gouroukoun et 8 dans le site de déplacés de Koubigou. Dans le site de déplacés de Koloma, une fillette de 9 ans a succombé des suites d'une mutilation génitale féminine.

31. À la suite de ces affaires, la MINURCAT a lancé des campagnes de sensibilisation aux mutilations génitales féminines, aux violences sexuelles et sexistes et aux mariages forcés en direction des communautés de réfugiés et de déplacés et des autorités locales, en conséquence de quoi le Détachement a pu arrêter les auteurs dans trois affaires de viol et les a remis au juge de paix, tandis que la gendarmerie ouvrait une enquête judiciaire.

32. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a continué d'observer des cas de non-respect de la durée légale maximum des gardes à vue, à savoir 48 heures. Plus de 20 cas de détention préalable prolongée ont été constatés. Certaines personnes sont restées enfermées dans les cellules de la gendarmerie de Goz Beida jusqu'à 55 jours avant de comparaître devant un juge, tandis que d'autres ont été détenues à Iriba et Adre plusieurs mois sans chef d'inculpation, faute de personnel judiciaire. La MINURCAT a continué de plaider auprès des autorités judiciaires la nécessité de s'occuper de toute urgence des cas de détention préalable arbitraire et prolongée, qui résultent surtout de la faible présence des autorités judiciaires et du manque de capacités des représentants de la puissance publique.

33. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a également fourni un appui technique au Ministère des droits de l'homme en vue de l'organisation du Forum national des droits humains programmé pour novembre 2009, auquel sont attendus des hauts représentants régionaux et gouvernementaux, des représentants d'organisations de la société civile et des organismes des Nations Unies et des ONG et qui servira de plate-forme pour élaborer un plan d'action national en faveur des droits de l'homme.

D. Protection de l'enfance

34. Lors des visites susmentionnées dans les camps de réfugiés et les sites abritant des déplacés, la MINURCAT a entendu des témoignages faisant état de recrutements d'enfants dans les rangs des rebelles darfouriens du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM). Les 11 et 14 août, notamment, elle a ouvert une enquête après avoir appris que huit mineurs avaient disparu du camp de réfugiés de Bredjing et un autre du camp de réfugiés de Farchana. Après plusieurs visites et de nombreux entretiens dans les camps, elle a découvert que les enfants avaient été recrutés par le JEM et emmenés au Soudan ou dans la préfecture d'Am Djarras, dans le nord-est du Tchad. Elle a également appris le nom de la personne qui avait facilité le recrutement.

35. Au cours de la période considérée, le Gouvernement s'est efforcé de son côté de sensibiliser les soldats et les commandants militaires aux obligations internationales du Tchad en matière de recrutement d'enfants. Du 22 au 26 août, le Gouvernement tchadien a conduit une mission de contrôle et de sensibilisation dans les centres militaires et les casernes d'Abéché, N'Djamena et Koundoul. La MINURCAT, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD et des représentants de la communauté diplomatique ont également participé à la mission. Les membres de l'équipe ont inspecté les casernes, les centres d'entraînement et les points de transit des éléments de l'opposition armée qui rejoignent les forces armées, et ils ont sensibilisé environ 800 soldats et leurs commandants au problème des recrutements d'enfants.

36. La MINURCAT et l'UNICEF ont continué de coprésider l'Équipe spéciale tchadienne sur les enfants dans les conflits armés créée en application de la résolution 1612 (2005). Les membres de l'Équipe, qui comprend la MINURCAT, l'UNICEF, le HCR et le PNUD, poursuivent leurs visites de vérification dans les camps de réfugiés et les sites abritant des déplacés et appuient les efforts déployés par le Gouvernement pour mettre fin aux recrutements d'enfants par les groupes armés. Fin août, la MINURCAT a mené à bien un projet d'appui à la remise en état du centre de transit et d'orientation d'Abéché, où les enfants soldats démobilisés sont hébergés avant d'être remis à leur famille.

E. Mesures en faveur des femmes

37. Pour accompagner les campagnes de sensibilisation, la MINURCAT et ses partenaires ont mis sur pied une vaste campagne de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qui devrait se dérouler d'octobre à décembre 2009, afin d'informer les populations visées et de former les prestataires de service. Les autorités tchadiennes ont fait savoir qu'elles souhaitaient être pleinement associées à la campagne et à la lutte contre la violence sexuelle. La MINURCAT a également organisé deux ateliers de sensibilisation aux dispositions des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité afin de promouvoir la participation des femmes aux processus de paix. Y ont participé notamment des femmes et des filles vivant à proximité, à Farchana ou Iriba par exemple, ou dans des sites d'accueil de réfugiés et de déplacés.

F. Affaires civiles

38. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a continué à s'efforcer de favoriser la réconciliation locale et le dialogue intercommunautaire dans l'est du Tchad. Dans une grande partie de cette région, les tensions tribales sous-jacentes et les litiges entre les agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades, provoqués par une rivalité pour des ressources limitées, ont été accentués ces dernières années par le déplacement de populations et la présence d'armes. La situation s'est encore aggravée du fait de la faiblesse des institutions garantes de l'état de droit dans l'est du Tchad, de l'effondrement des mécanismes traditionnels de règlement des conflits et de la manipulation des conflits à des fins politiques et militaires depuis le déclenchement de la crise du Darfour en 2003. L'un des conflits les plus graves et les plus politisés oppose le groupe des Zaghawa à celui des Tama dans le département de Dar Tama, dans la région de Wadi Fira. On dénombre des conflits moins importants dans d'autres régions, notamment à Ouaddai et Dar Sila, où une bonne partie des efforts déployés par la MINURCAT ont visé la réconciliation locale.

39. Dans la région d'Ouaddai, où coexistent nombre de communautés très diverses, la MINURCAT et les responsables locaux se sont employés, au cours de la période à l'examen, à instaurer un climat de confiance, en effectuant six missions conjointes dans quatre villages, en organisant des réunions publiques entre les représentants des communautés et en créant des commissions de réconciliation présidées par les autorités traditionnelles et administratives. Dans le district d'Assoungba, des accords officiels entre les dirigeants des communautés de Gadalwalga, de Miata et de Kawa ont mis fin aux querelles intercommunautaires dans ces villages. En juillet, les autorités locales d'Assoungba, avec l'appui de la MINURCAT, ont facilité le dialogue intercommunautaire entre les chefs des communautés des Zaghawa et des Assoungbori qui se sont engagés à mettre fin au différend qui les opposait. Cela a conduit au retour temporaire de certains membres du groupe des Assoungbori dans leurs lieux d'origine pour cultiver leurs champs. En août, des efforts de réconciliation ont été menés dans la région de Kawa auprès des Assoungbori, des Zaghawa, des Massalit et des Gorane. La MINURCAT a encouragé les autorités locales à établir des mécanismes de suivi et à surveiller l'application de ces accords.

40. La région de Dar Sila compte de nombreux groupes ethniques, notamment des groupes arabes et non arabes, et abrite environ 96 % des déplacés tchadiens. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a aidé le gouverneur et les autorités coutumières à mettre sur pied un groupe de travail sur le dialogue intercommunautaire composé de parties prenantes tchadiennes locales et de représentants des Nations Unies. La MINURCAT a également fourni des charrues lourdes pour appuyer la culture extensive des champs par les rapatriés à Dar Sila.

41. Dans la région de Wadi Fira, des tensions croissantes opposeraient les réfugiés et la communauté d'accueil à Mile, près de Guéréda, au sujet de l'utilisation des terres. La région de Guéréda et de Birak est l'une des régions les plus tendues et problématiques de la zone d'opérations de la MINURCAT, en raison surtout de l'existence de conflits non résolus entre les deux groupes ethniques dominants. La MINURCAT continue de solliciter l'appui des autorités locales pour engager le processus de réconciliation à Guéréda. À Iriba, la MINURCAT a mis au point un projet de culture potagère prévoyant la préparation des sols, la fourniture d'outils et

des programmes de formation afin d'apaiser les tensions entre la population locale et les réfugiés.

G. VIH et sida

42. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a continué d'intégrer la sensibilisation au VIH/sida dans l'ensemble de ses activités. Sur les 304 membres du personnel de la Mission qui ont été sensibilisés, 127 ont subi volontairement des tests de dépistage du VIH. Le 29 juillet, dans les camps de personnes déplacées de Goz Beida, la MINURCAT et une ONG internationale ont organisé des séances de sensibilisation à la mutilation génitale féminine, axées sur les conséquences médicales et le risque de transmission du VIH/sida que comporte cette pratique, pour 234 personnes. Du 17 au 21 août, la MINURCAT, en collaboration avec l'Unicef, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Délégation sanitaire du Ouaddai, a également organisé un séminaire sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant à Hadjer Hadid, dans la région du Ouaddai, auquel ont participé 22 personnes, principalement des professionnels de la santé du secteur public et des ONG.

H. Action antimines

43. À la suite des combats qui ont opposé les Forces armées du Tchad et les groupes armés d'opposition tchadiens en mai 2009, les zones touchées ont pratiquement été débarrassées de leurs engins non explosés. Toutefois, dans toute la zone d'opérations, les restes d'explosifs de guerre de plusieurs années de combats constituent un risque grave pour les civils. Au cours de la période considérée, la MINURCAT et ses partenaires de déminage ont poursuivi leurs efforts de sensibilisation de la population et d'élimination des engins non explosés, en détruisant au total 69, dont 19 dans le secteur nord, 30 dans le secteur central et 20 dans le secteur sud. En outre, des campagnes de sensibilisation aux mines ont été menées dans des écoles et dans plusieurs centres communautaires. Au cours de la période à l'examen, le sous-traitant de la MINURCAT, Minetech International, en coordination avec le Centre national de déminage, a recruté 59 démineurs sur le plan national pour appuyer la création de centres régionaux consacrés aux activités de déminage. La MINURCAT a financé la formation des démineurs, a fourni un appui logistique et a assuré la liaison avec ses responsables régionaux afin d'assurer une transition efficace. Grâce à Minetech International, trois équipes de vérification du réseau routier et de déminage ont été mises en place à Iriba, à Farchana et à Goz Beida et une équipe d'intervention rapide a été déployée à Abéché.

V. Appui fourni par la Mission

44. Au cours de la période considérée, les discussions se sont poursuivies sur le projet d'amendement à l'Accord sur le statut de la mission afin de prendre en compte la composante militaire de la MINURCAT, dont le texte avait été soumis au Gouvernement pour signature le 3 mars 2009. Pour le moment, conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, l'accord type sur le statut des forces en date du 9 octobre 1990 s'applique provisoirement pour compléter les accords

existants. Comme je l'ai indiqué au Président Déby lors d'une rencontre à New York le 22 septembre, les taxes et droits que le Gouvernement tchadien propose d'imposer à la MINURCAT sont contraires à l'accord existant sur le statut de la mission du 21 mars 2008 et à la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Le Président Déby a promis que son gouvernement conclurait les négociations et signerait l'amendement d'ici à la fin du mois d'octobre.

45. Depuis mon dernier rapport, nous avons poursuivi les travaux d'extension des camps d'Abéché, Goz Beida, Farchana et Iriba et la construction de la base de soutien logistique de N'Djamena. Un sous-traitant a également été chargé de préparer les sites et de construire des périmètres de sécurité pour les nouveaux camps de Bahai, Guéréda et Koukou Angarana. La Mission construira le bureau et les logements sur ces sites. L'installation de logements préfabriqués pour les personnes déplacées s'est poursuivie sur le terrain et devrait s'achever d'ici à la fin octobre. Entre-temps, la MINURCAT a également commencé à construire des aires de trafic dans les aéroports de N'Djamena et d'Abéché, conformément à un accord passé avec le Gouvernement tchadien sur le transfert des sites et des infrastructures. La MINURCAT et les autorités tchadiennes ont convenu du plan et de l'emplacement des aires de trafic.

46. À la mi-septembre, la MINURCAT a lancé un projet de forage de puits dans l'est du Tchad, en utilisant du personnel et de l'équipement fournis par la Norvège. La grave pénurie d'eau dans la région pose un sérieux problème, notamment pour la distribution d'eau potable aux personnes déplacées. La première phase du projet consiste à réaliser une étude hydrologique de la zone de la mission pendant que la MINURCAT élabore des mesures de conservation de l'eau pour tous ses camps. Il a parallèlement été remédié aux problèmes d'approvisionnement en carburants après les perturbations qui se sont produites plus tôt dans l'année.

47. En septembre, un système intégré de communication radio a été commandé pour l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, afin d'établir une liaison permanente entre les composantes militaire et civile de la Mission et les personnes déplacées, les organismes des Nations Unies et les intervenants humanitaires dans la zone d'opérations. Le système est devenu pleinement opérationnel en octobre 2009.

48. Au cours de la période considérée, les conditions difficiles dans lesquelles la Mission doit opérer ont continué de gêner les activités d'appui. De fortes pluies ont entravé l'appui apporté à la Mission dans certaines zones, notamment à Birao, à Goz Beida et à Koukou Angarana, qui ne seront pas accessibles par voie terrestre jusqu'à au moins la mi-octobre. En outre, des différends au sujet du paiement de taxes par les sous-traitants ont entraîné des retards dans le déploiement des éléments nécessaires pour appuyer le personnel et construire les installations civiles de la MINURCAT.

VI. Sûreté et sécurité

49. Au cours de la période considérée, le nord et l'est du Tchad sont restés en phase de sécurité IV et N'Djamena et les zones du sud en phase III. Tant que la force de la MINURCAT ne sera pas totalement mise en place et ne disposera pas des moyens de mise en œuvre nécessaires pour devenir pleinement opérationnelle, il sera difficile de réduire les risques en matière de sécurité dans l'ensemble de la zone

d'opérations, notamment dans les zones frontalières. Dans le nord-est de la République centrafricaine, la zone d'opérations de la Mission reste en phase de sécurité IV.

VII. Observations et recommandations

50. La saison des pluies a amené une pause bien nécessaire dans la spirale des affrontements entre les groupes de l'opposition armée tchadienne et le Gouvernement du Tchad et elle a obligé les bandits à réduire leurs activités. Elle a permis au tout nouveau Détachement intégré de sécurité, à la MINURCAT et à son nouvel effectif d'entamer une phase de consolidation et de renforcement de leur capacité d'appui à l'action humanitaire.

51. Sur la base du plan de travail stratégique décrit dans mon précédent rapport, la MINURCAT a accompli des progrès constants, quoique limités, vers ses principaux objectifs. Avec la construction de ses bases avancées, la poursuite du déploiement de son effectif et le renforcement de ses capacités expéditionnaires, elle peut progressivement assurer la sécurité dans l'ensemble de sa zone d'opérations. De plus, la coordination améliorée entre le DIS et les services de la police et de la gendarmerie nationales a permis d'améliorer les procédures en matière de sécurité. Ces efforts, que viennent renforcer les programmes de consolidation de la paix lancés de manière bien synchronisée par la communauté de l'aide humanitaire et du développement, pourraient faciliter le retour volontaire des réfugiés et des déplacés dans leur lieu d'origine.

52. Pourtant, ainsi qu'indiqué plus haut, la MINURCAT a besoin de l'engagement soutenu du Gouvernement du Tchad et de ses partenaires pour réunir les conditions de son retrait, à savoir notamment le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Plus précisément, le Gouvernement et ses partenaires vont devoir renforcer les capacités nationales de protection des civils et remédier aux causes de conflit armé dans l'est du Tchad et dans la sous-région, notamment les tensions entre le Soudan et le Tchad, les combats entre groupes rebelles et armée régulière au Tchad et au Darfour et les conflits interethniques locaux.

53. Malheureusement, les initiatives de paix régionales restent au point mort du fait de tensions persistantes entre le Tchad et le Soudan. Le Groupe de contact de Dakar ne s'est pas réuni depuis novembre 2008, et l'engagement de Doha souscrit le 3 mai n'a pas été tenu. La poursuite des hostilités entre le Tchad et le Soudan éloigne les perspectives de règlement des conflits au Darfour et dans l'est du Tchad et ne fait qu'aggraver le sort des populations civiles des deux régions. Les parties doivent véritablement relancer les efforts de paix, avec l'appui des acteurs régionaux et de la communauté internationale. À cet égard, le déplacement du camp de réfugiés d'Ouré Cassoni décidé récemment par le Gouvernement du Tchad, s'il est conduit d'une manière qui en facilite la démilitarisation, pourrait contribuer à rétablir la confiance entre le Soudan et le Tchad.

54. Pourtant, comme je l'ai souligné précédemment, la région ne pourra retrouver durablement la paix et la stabilité que si le Soudan et le Tchad règlent l'un et l'autre leurs conflits internes. Il est encourageant de noter à cet égard que le Gouvernement tchadien et les partis d'opposition ont créé une commission électorale indépendante chargée de superviser les élections législatives et l'élection présidentielle, condition préalable indispensable à tout processus électoral efficace et crédible au Tchad. Il

reste toutefois des progrès à accomplir sur d'autres aspects de l'accord du 13 août, notamment en ce qui concerne les réformes de gouvernance indispensables pour améliorer la transparence et le fonctionnement des institutions administratives, judiciaires et militaires. Qui plus est, les perspectives de stabilité au Tchad continuent de pâtir de l'absence d'un processus global de réconciliation nationale. Il est impératif que les groupes d'opposition armée tchadiens renoncent à la solution militaire et engagent un véritable dialogue politique avec le Gouvernement du Tchad. J'encourage les États Membres à aider les parties tchadiennes à avancer dans ces domaines.

55. Pendant la période considérée, de violents incidents ont éclaté un peu partout dans la zone d'opérations, touchant des civils ainsi que des membres du personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires. La prolifération des armes, les querelles tribales et les tensions dans les zones frontalières continuent de sévir dans l'est du Tchad et de compliquer la sécurité et le cadre social. Alors que la MINURCAT et les partenaires concernés prennent des mesures en vue d'améliorer la situation sur le plan local, il est essentiel que le Gouvernement tchadien redouble les efforts faits pour éliminer les causes de l'insécurité, notamment les causes profondes des troubles interethniques et de la prolifération des armes.

56. Le renforcement du Détachement intégré de sécurité (DIS) et des autres moyens dont dispose le Gouvernement tchadien pour faire respecter la légalité reste un élément indispensable qui permettrait de donner aux autorités nationales la maîtrise du dispositif de sécurité en place dans l'est du Tchad. Pendant la période considérée, des progrès importants ont été faits, s'agissant de fournir au DIS les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la protection des personnes dans les camps et leurs alentours, tandis que les acteurs du système des Nations Unies, les donateurs et les autorités nationales ont fourni des moyens et un appui technique accru à la justice et aux centres de détention. Une aide internationale soutenue sera indispensable pour assurer l'efficacité du DIS et des programmes d'action pour la légalité. À cet égard, je trouve encourageants les engagements généreux qu'ont pris des États Membres et divers partenaires internationaux lors de la réunion des donateurs que l'Union européenne a accueillie à Bruxelles, le 2 octobre dernier. J'invite d'autres encore à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale afin de constituer intégralement les ressources nécessaires pour soutenir le DIS et les programmes d'action pour la légalité en 2010. L'ONU continuera de compter sur l'engagement de la communauté internationale en faveur des opérations du DIS et d'autres facteurs de progrès dans l'est du Tchad.

57. Même si l'efficacité de la MINURCAT sera améliorée par l'arrivée de renforts militaires et d'unités du génie au cours des prochains mois, les capacités opérationnelles et l'exécution efficace du mandat de la Mission ne seront pleinement assurées qu'à la condition que les militaires et les unités du génie soient déployés totalement, en temps voulu. Malheureusement, le Secrétariat n'a toujours pas reçu d'engagement concernant 11 des 18 hélicoptères militaires de manœuvre demandés. Le plan d'opérations militaires prévu suppose que la MINURCAT dispose de moyens de projection militaire et exige des hélicoptères capables de mener des opérations de jour et de nuit par tout temps. Je demande instamment aux États Membres de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour contribuer à répondre à ces besoins.

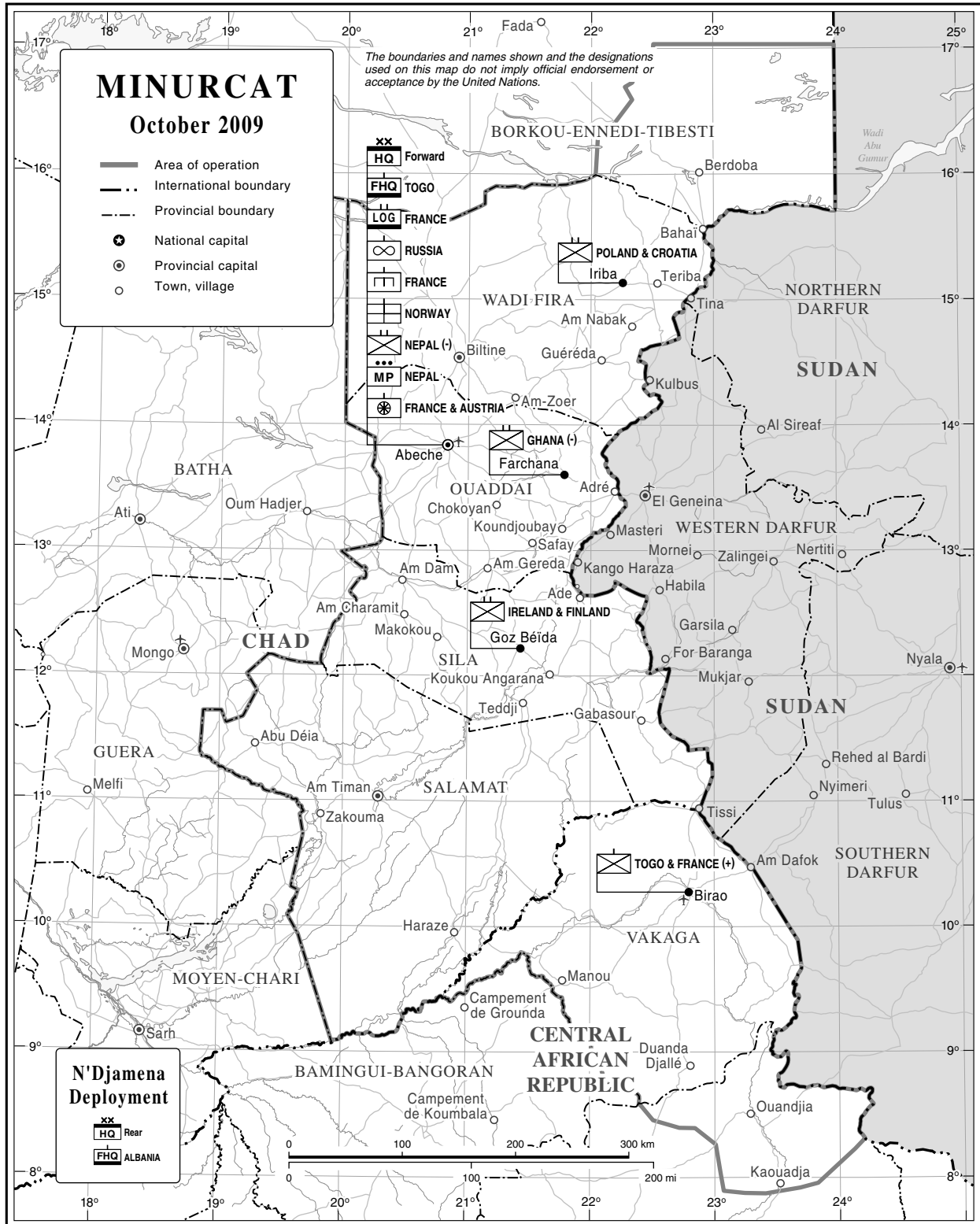
58. Pour conclure, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Victor Angelo, et l'ensemble du personnel militaire, de police et civil de la MINURCAT de leur engagement et de leur dévouement ininterrompus. Je remercie également l'équipe de pays de l'ONU et l'ensemble des organisations humanitaires qui s'efforcent inlassablement de redonner de l'espoir aux populations vulnérables de l'est du Tchad. Enfin, je remercie tous les pays qui fournissent des forces militaires et de police ainsi que les donateurs qui font des versements au Fonds d'affectation spéciale de la MINURCAT de leur contribution inestimable à la stabilité et à la sécurité dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine.

Annexe

Effectifs militaires et effectifs de police au 15 septembre 2009

Pays	Effectifs militaires			Total	Police civile
	Officiers de liaison	Officiers d'état-major	Soldats		
Albanie	0	0	63	63	0
Autriche	0	3	147	150	0
Bangladesh	2	5	0	7	0
Bénin	0	0	0	0	27
Bolivie (État plurinational de)	1	0	0	1	0
Brésil	3	0	0	3	0
Burkina Faso	0	0	0	0	17
Burundi	0	0	0	0	9
Cameroun	0	0	0	0	12
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	37
Croatie	0	2	15	17	0
Égypte	2	1	0	3	16
Espagne	0	5	0	5	0
États-Unis d'Amérique	0	2	0	2	0
Éthiopie	0	13	0	13	0
Fédération de Russie	0	1	116	117	0
Finlande	0	2	72	74	0
France	0	6	301	307	17
Gabon	1	0	0	1	0
Ghana	1	17	202	220	0
Guinée	0	0	0	0	3
Irlande	0	11	402	413	0
Jamahiriya arabe libyenne	0	0	0	0	3
Jordanie	0	0	0	0	11
Kenya	0	4	0	4	0
Madagascar	0	0	0	0	17
Malawi	0	5	0	5	0
Mali	0	0	0	0	7
Namibie	0	4	0	4	0
Népal	1	17	285	303	0
Niger	0	0	0	0	12
Nigéria	2	15	0	17	0
Norvège	0	3	170	173	0
Pakistan	0	5	0	5	0
Pologne	0	2	310	312	0
Portugal	0	0	0	0	5
Rwanda	1	0	0	1	10
Sénégal	2	11	0	13	12
Suède	0	0	0	0	2
Togo	0	7	419	426	8
Tunisie	1	3	0	4	0

<i>Pays</i>	<i>Effectifs militaires</i>				<i>Police civile</i>
	<i>Officiers de liaison</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	
Turquie	0	0	0	0	2
Yémen	2	0	0	2	22
Total	19	144	2502	2665	249



Map No. 4349 Rev. 3 UNITED NATIONS
October 2009

Department of Field Support
Cartographic Section